

A vélo, la sécurité avant tout.

Les protections et les bons gestes à avoir.

Le casque est obligatoire jusqu'à 12 ans, mais il est quand même conseillé après. Si on tombe, on peut être gravement blessé du type de traumatisme crânien. Si on ne met pas le casque avant 12 ans, on risque une amende de 90 à 135€. En 2018, il y a eu plus de 4000 blessés dont 1344 hospitalisés et 147 décès.

La nuit, il faut être éclairé et porter un gilet jaune pour que les véhicules nous voient.

Il faut respecter le code de la route, par exemple s'arrêter aux feux tricolores. On peut se prendre une amende en cas de non respect des règles. Il faut aussi rouler sur la route ou les pistes cyclables si on a plus de 12 ans.

On doit lever le bras, droit ou gauche, pour indiquer de quel côté on tourne aux intersections et aux ronds-points.

On ne doit pas téléphoner ou mettre des écouteurs (pas de son dans les oreilles), pour entendre par exemple les véhicules qui klaxonnent.

**POUR VOTRE SECURITE,
RESPECTER AU MIEUX POSSIBLE
CES REGLES !!!**

Mattéo
Préscillia
Théo
Lilly